

Atlas Controle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

## RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

46.073

Date du contrôle:Agent-visiteur:Date d'émission:04/06/2024Michael Di Martino04/06/2024 19:51:14Lieu du contrôle:Type de contrôle:Prochaine visite avant le:Rue Edison 20 1190 Bruxelles BelgiqueViste de contrôle vente ancienne installation+ 18 mois jour de l'acte

(Livre 1 8.4.2)

Testeur d'installation: TI-010/5394291

Donneur d'ordre

Nom GROUP CONTROL SRL

Adresse Avenue Minerve 21/58, 1190 Forest, Belgique

Email finance@groupcontrol.be

Base(s) règlementaire(s)



RGIE. Règlement général des installations électriques

## Identification de l'installation électriques

Adresse de l'installation Rue Edison 20 1190 Bruxelles Belgique

Type de locaux Appartement SOUS-SOLE

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant Debusscher

Adresse du propriétaire

Fondations avant 81
Mise en oeuvre de l'installation avant 81

### Données du raccordement

GRD Sibelga Numéro de compteur 1966352

Code EAN

BNP: BE75 0019 6564 2251 TEL: 027266404 MAIL: office@atlascontrole.be TVA BE1002000201



Atlas Controle

**Boulevard Lambermont 127** 

1030 Bruxelles

### **Contrôles**

Schémas/plans Liaisons équipotentielles

NOK NOK

Description de l'installation AUCUN TABLEAU PREVEU POUR LE SOUS-SOLE

Nombre de tableaux 0

Différentiel de tête Autre (voir description de l'installation)

Test BP du DDR

Δln

NOK Contrôle de l'état Matériel fixe NOK Protection contre les contacts directs NOK Protection contre les contacts indirects NOK Protection contre les surintensités NOK Prise de terre **Piquet** Résistance de terre (Ω) 9 0 Isolement (MΩ)

## Remarques

### **Conclusions**

#### **CONCLUSION: NON CONFORME**

L'installation électrique **n'est pas conforme** aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C- 2020/30794) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé dans un délai de 18 mois après l'acte de vente. Le nouveau contrôle est à effectuer par l'acheteur.

Devoirs du vendeur et de l'acheteur lors de la vente d'une habitation équipée d'une ancienne installation électrique:

· Dès que le compromis est signé:

Quels sont les devoirs du vendeur/notaire:

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire afin que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente ;
- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte de vente les points suivants:
- la date du PV de la visite de contrôle
- le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur
- L'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique
- · Dès que l'acte de vente est signé:

#### Quels sont les devoirs de l'acheteur:

- L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV,...) en deux exemplaires;
- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agrée qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné;
- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en

ordre l'installation électrique

- L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

### Pour de plus amples informations

SPF Economie, P.M.E., classes moyennes et Energie

Direction générale de l'Energie - Haute surveillance des infrastructures et produits énergétiques

BNP: BE75 0019 6564 2251 TEL: 027266404 MAIL: office@atlascontrole.be TVA BE1002000201



Atlas Controle

**Boulevard Lambermont 127** 

1030 Bruxelles

Adresse: Avenue du roi Albert II 16 1000 Bruxelles

Tél: 0800 120 33 / Email: gas.elec@economie.fgov.be

Signature de l'agent-visiteur





# Atlas Controle Boulevard Lambermont 127

## 1030 Bruxelles

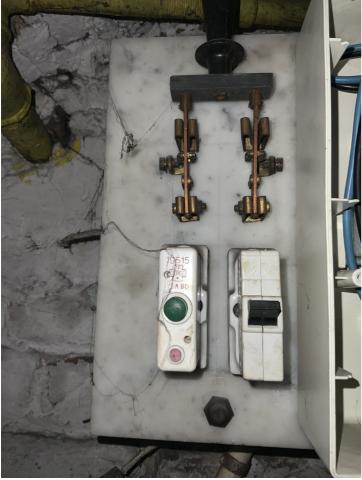


Tableau 1

## Liste des infractions

| Libellé   | Paragraphe                       |
|---|----------------------------------|
| La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms.   | L1: 6. 4. 5. 1.; L3: 6. 4. 5. 2. |
| Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.   | L1 : 4.2.3.; 5.4.2.;<br>5.4.3.   |
| Adapter la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre à la sensibilité de l'interrupteur différentiel installé (installation non domestique). | L1: 4.2.4.4.; L3:<br>4.2.4.3.    |
| Compléter les liaisons équipotentielles principales (eau, gaz, arrivée et départ chauffage).  | L1: 4.2.3.2.; L3: 4.2.3.2.       |
| Prévoir un interrupteur différentiel général d'une intensité nominale (In) de 40A minimum et de sensibilité de 300 mA maximum.                                | L1: 4.2.4.3.; 5.3.5.1.           |
| Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour la (les) salle(s) de bain.  | L1: 4.2.4.3.                     |
| Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés.                | L1: 4.2.4.3.                     |
| Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.  | L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2         |
| Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.  | L1: 9.1.2.                       |
| La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.  |                                  |

BNP: BE75 0019 6564 2251 TEL: 027266404 MAIL: office@atlascontrole.be TVA BE1002000201



## Atlas Controle

## **Boulevard Lambermont 127**

## 1030 Bruxelles

| Libellé   | Paragraphe   |
|---|--|
| Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.  |  |
| Remplacer le tableau, le degré de protection contre le contact direct n'est pas suffisant.  | L1: 5.3.5.1.   |
| Prévoir un tableau équipé d'une paroi arrière.  | L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.                                 |
| (Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension.   | L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.;<br>5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.;<br>5.1.4. |
| Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles.  | L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4                  |
| Prévoir un circuit exclusivement dédié pour chacun des appareils suivants: lave-linge / lave-vaisselle / sèche-linge / cuisinière électrique / taque de cuisson électrique / four électrique / chaque appareil (mobile) à poste fixe Pnom >= 2600 W.  Les appareils d'un chauffage électrique à poste fixe sont alimentés par un ou plusieurs circuits exclusivement dédiés.  La section des canalisations électriques est choisie en fonction de la puissance de ces appareils ou machines électriques | L1: 5.2.1.2.   |
| Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.   | L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.                                 |
| Les conducteurs non utilisés sont à éliminer ou à isoler à leurs extrémités.  |  |
| Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.  | L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.                                       |
| Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.   |  |

## Liste des remarques

| Libellé  |       | Référence |
|--|-------|-----------|
| Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle. |       |           |
| Libellé  | Photo |           |